

papy 22 lr / il y a douze années  
[réflexion](#)

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par papy 22 lr.

---

olivier1967 / il y a douze années  
[Re: réflexion](#)

Pas de panique, ce sont les trafiquants d'armes qui sont visés, pas les honnêtes tireurs sportifs ou collectionneurs agréés.

---

jpdx / il y a douze années  
[Re: réflexion](#)

*Jeudi, nous serons fixés, en principe.*

*Il semble déjà qu'on pourra oublier les armes de panoplie (pour lesquelles il existe encore des munitions), achetées bien souvent sans pièces d'identité.*

*Et si quelqu'un insiste lourdement sur le fait qu'il y a (presque) toujours moyen de fabriquer/recharger, hé bien ce seront toutes les panoplies qui devront être achetées sous Mod 4/9.*

*Peut-être que ça marchera avec la mention "sans munitions" mais j'ai des doutes...*

---

j-l F / il y a douze années  
[Re: réflexion](#)

Attention quand même que les armes de panoplie "entreraient" dans la liste des armes visées pas les nouvelles mesures. Pas plus tard qu'hier après-midi j'ai entendu à la radio (interview de Jowelle) que les armes de panoplie ne seraient plus en vente libre, car comme elle le dit il y a de plus en plus d'armes anciennes pour lesquelles des munitions sont disponibles et si j'ai bien entendu (mais j'étais sur la route pour aller rechercher ma petite-fille à l'école) ces armes seraient soumises aux mêmes conditions de détention que les autres (soit mod 4 ou mod 9).....et la catégorie panoplie ou collection va disparaître du vocabulaire détention d'armes.

à suivre donc .....(perso ça ne me dérange pas, mais il y a beaucoup de tireurs qui n'en diront pas autant).

---

lagaffe / il y a douze années  
[Re: réflexion](#)

ne me dit quand même pas qu'ils vont remettre le coup de 2006!

car avec les dizaines de milliers voir plus ,d'armes de panoplies vendues ,ils ne sont pas sortis de l'auberge !

d'autant que ces panoplies n'ont rien a voir avec des faits criminels !

mais on peut tj s'attendre a tout !

---

simonov / il y a douze années

#### [Re: réflexion](#)

ben si sa passe nos amis francais vont faire la gueule eux qui venaint acheté en bourse chez nous en plus cela fera une rentrée d'argent car faudra sur passé par le banc d'épreuve aussi pour les tireur lts préparé les sous va avoir des accassions a faire

---

olivier1967 / il y a douze années

#### [Re: réflexion](#)

De toute façon,nos amis français achetaient dans l'illégalité,une fois passés la frontière,leurs armes panoplies deviennent sur le sol français des armes en 1 er catégorie et entrées sans permis d'importation.  
Je suis d'avis (perso),que tous les tireurs aient leurs LTS et qu'on supprime les modèles 4.  
On pourra tout acheter sans attendre des mois ou des années pour une nouvelle acquisition,de toute façon chaque année,nous sommes contrôlés pour une nouvelle licence LTS.

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par olivier1967.

---

olivier1967 / il y a douze années

#### [Re: réflexion](#)

Ah ,j'oublais,si le décret passe pour les armes de panoplies,çà va faire un changement radical lors de la bourse de Ciney qui s'annonce bientôt

---

lagaffe / il y a douze années

#### [Re: réflexion](#)

d'apres ce que j'ai entendu via une source , mais sans aucune garantie d'exactitude :

ce qui serait visé :

les armes de poing :

colt 1911 norvegiens

luger 7.65 para

Nagand 7.65 (revolver )

mauser c96 tous modeles en 7.63 , les 9mm n'étant pas en panoplies

plus quelques autres dont il semblerait que des munitions soient apparues en Belgique

en armes d'épaule :

svt 40 (7.62x54R)

K31 & consorts

mosin nagand 91/30, 91/31 , m38 (a cause de l'invasion du marché par les mun russes , qui ne se trouvaient pas sur le marché , avant )

les cal 30-06 ?????

il paraîtra aussi que les MN 91/30 Russes ne seraient déjà plus en panoplie , sauf les modeles Serbes , Finlandais ??????

mais perso , jamais vu de texte officiel !

y a une de ces soupe la dedans !

ce qui est rasant , c'est a cause du tocand de Liege , un malfrat de plus ! et un Fal n'ayant jamais été panoplie , un Fal demilitarisé remis en état , donc archi illegal !

mais de nouveau , c'est nous qui allons payer les pots cassés !

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par lagaffe.

---

papy 22 lr / il y a douze années

[Re: réflexion](#)

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par papy 22 lr.

---

papy 22 lr / il y a douze années

[Re: réflexion](#)

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par papy 22 lr.

---

lagaffe / il y a douze années

[Re: réflexion](#)

je rejoins ton avis à ce sujet les conditions pour obtenir la LTS sont déjà suffisantes pour exercer un controle ; si un nouveau décret ne touche que quelques armes de panoplie, il n'y a pas d'inquiétude pour les tireurs sportifs

je suis d'accord , mais quand on a vu ce qui s'est passé en 2006 suite a l'autre malade d'Anvers , et tout ce qu'il a fallut faire comme paperasses , arrivée de la LTS, nombre d'interventions au niveau politique pour faire ,changer quelques textes etc..., ben ca inquiète de devoir remettre le couvert !

pour quelques un , comme moi qui ont acheté légalement quelques armes de panoplies : MN 91-30 , carl gustav cg 96 , us17 , je sais , c'est peu , mais je n'ai aucune envie d'aller en faire cadeau !

si une nouvelle loi s'attaque au trafic et seulement au trafic , alors bravo ,

pour les non residents en BE qui achètent et ramènent chez eux , ben, ils sont majeurs et vaccinés et assument .

---

papy 22 lr / il y a douze années

[Re: réflexion](#)

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par papy 22 lr.

---

lagaffe / il y a douze années

[Re: réflexion](#)

papy 22 lr écrivait:

- 
- > moi non plus je ne voudrais pas les rendre ; ce
  - > qui a été acquis légalement doit le rester ; ce
  - > sera peut être prévu, une façon pour
  - > régulariser.
  - > le décret en question ne sera peut être effectif
  - > que pour les prochains achats après son entrée
  - > en vigueur , sinon bonne chance pour retrouver
  - > toutes les armes de panoplies qui ont été
  - > vendues en toute légalité

ben quand on voit "la régularisation " de 2006 , qui est encore loin d'être finie  
s'il faut remettre ça avec les panoplies ,vendue a plusieurs dizaines de milliers , ben , ils ne sont pas sortis de  
l'auberge !

-----  
Reçu par courrier électronique de lagaffe le 2006-08-24 10:00:00  
-----

---

papy 22 lr / il y a douze années

[Re: réflexion](#)

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par papy 22 lr.

---